



REUNION COMMISSION CANTINE

COMPTE-RENDU N°2 DU JEUDI 09 FEVRIER 2017

Présents : Magali BLANLUET, Conseillère Municipale,
Pascal BERTRAND, Directeur Cuisine Centrale API,
Jézabel MECHIN, Directrice Service Enfance et Jeunesse,
Céline SORANO, Parent d'Elève Primaire,
Lucie CHERELLE, Parent d'Elève Maternelle,
Aiyad EL OUAFI , Parent d'Elève Maternelle,
Valérie ROLLAND, Responsable Restaurant Scolaire,
Dominique DI PEIO, Régisseur Restaurant Scolaire.

Absente excusé(e) :
Rodéric JOSEPH, Parent d'Elève Primaire,
Julie SPENLEHAVER Diététicienne Cuisine Centrale API

Absent (e) : Gaëlle LYS, Parent d'Elève Primaire,

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

► **18H05 - Ouverture de la réunion « Commission Cantine » :**

Point sur le menu « sans viande » :

La Société API a écouté et suivi la demande du précédent C.R. du 17 novembre 2016.

En effet, API a modifié ses repas sans viande.

Dorénavant, les gratins sont améliorés, et les propositions quiche, tortilla, omelette, pate et poisson ont été modifiées.

Les menus sont plus diversifiés et les enfants apprécient les propositions de repas.

Les repas sans viande sont servis en bonne quantité.

La Société API a fait un réel effort sur les compositions de ce menu, il n'en ressort que du positif.

J. MECHIN signale qu'une période d'adaptation était nécessaire pour adapter ce nouveau menu.

Les boulettes de soja sont accompagnées d'une sauce tomate.

Un enthousiasme pour ce menu se développe. Valérie précise que les ATSEM vont aussi essayer le menu sans viande.

De plus, ces menus sont aussi présents et détaillés sur la liste des menus mensuels.

Valérie informe que les « dips de colin » ont un succès fou auprès des enfants.

La clarté des menus fait également ressortir les repas à thème.

Questions posées par Mme CHERELLE pour la maternelle :

Les quatre éléments d'un repas sont-ils bien servis sur chaque repas ?

V. ROLAND : « Oui, seul le double choix pour le fromage, n'est pas proposé aux maternelles.

Le repas du mercredi (ALSH) s'est-il amélioré ?

V. ROLAND : « Oui, les quantités sont suffisantes, aucun souci rencontré sur la période concernée.

Mme CHERELLE a constaté, lors d'un repas pris au restaurant scolaire, un énorme gâchis alimentaire.

M. BERTRAND précise que les repas sont réalisés sur des normes qui respectent les grammages.

Mme CHERELLE émet le désir de venir avant le service pour suivre les différentes préparations et réchauffage des denrées.

J. MECHIN l'informe que cela est impossible de venir le matin par rapport aux mesures d'hygiène et de sécurité appliquées.

Mme CHERELLE demande comment s'effectue l'entrée au restaurant : toujours par classe ?

J. MECHIN répond qu'il n'y a plus de service A, B, C.

Les cycles sont alternés pour gérer le flux, cela permet de réguler le flux d'enfants, et toutes les classes passent entre 12h et 13h05.

Les pointages présences sont également soulagés.

L'enquête de satisfaction auprès des parents est-elle bien prévue prochainement ?

V. ROLLAND va profiter des vacances scolaires de février pour élaborer le projet.

Mme CHERELLE transmet que certains parents trouvent que le délai de paiement sur TIPI est trop court.

M. BLANLUET précise que les parents reçoivent les factures entre le 7 et le 9 du mois suivant et que le délai imparti jusqu'au 25 est correct.

De plus, dans ce cas précis, nous sommes dans un paiement à terme échu.

Pour des raisons informatiques, il n'est pas possible de rallonger le temps imparti.

Mme CHERELLE signale que l'adresse mail pour signaler une absence, n'est pas suffisamment visible sur le site et que les menus affichés sont difficilement lisibles.

J. MECHIN va remédier à ce problème, notamment sous forme de lien hyper texte.

Mme CHERELLE a apprécié sa venue au restaurant scolaire, que c'était intéressant à voir, mais que son entrée « un feuilleté » était froid.

PETIT RAPPEL POUR LES ABSENCES

ABSENCES

ABSENCE PREVUE

La famille devra prévenir **uniquement** par message électronique : restaurantsco@mairie-fayauxloges.fr, ou en remplissant le formulaire **absence** à remettre au PAC, dans les délais cités ci-dessous :

Le lundi avant 9h30 pour un repas le mardi

Le mercredi avant 9h30 pour un repas le jeudi

Le jeudi avant 9h30 pour un repas le vendredi

Le vendredi avant 9h30 pour un repas le lundi

Les repas prévus par les parents et non annulés dans ces délais seront facturés.

ABSENCE IMPREVUE

Chaque absence imprévue devra être signalée par les parents au service gestionnaire (restaurantsco@mairie-fayauxloges.fr ou avec le formulaire « absence ») le jour J avant 9h30 en précisant la durée de l'absence sous peine de facturation.

A titre exceptionnel, le premier jour d'absence sera déduit à la condition qu'un certificat médical soit remis dans les deux jours ouvrés.

AUTRES CAS

Les absences dues aux motifs suivants sont systématiquement décomptées :

- Sorties organisées par l'école
- Absence d'un professeur
- Grève de professeurs ou des

La prochaine réunion aura lieu le MARDI 23 MAI 2017 au RESTAURANT SCOLAIRE.

La séance est clôturée à 19H10.

Madame DI PEIO Dominique
Régisseur du Restaurant